



APAJH

Creuse

23, rue Sylvain Blanchet
23000 GUERET

05 55 52 49 88

siege.asso@apajh23.com

A Guéret, le 4 octobre 2022

COMMUNICATION AU PERSONNEL

Le bureau de association s'est réuni ce jour afin de statuer sur les mesures sectorielles.

Au regard des garanties de financement recues, nous sommes en mesure de mettre en paiement les primes Ségur 2 (recommandation patronale agréée du 05/01/2022), à effet rétroactif du 1er Janvier 2022 et l'indemnité mensuelle "métiers socio-éducatifs" recommandation patronale agréée du 23 juin 2022), à effet rétroactif du 1er avril 2022.

Sous réserve de la fonctionnalité du paramétrage de l'outil paie, le traitement s'effectuera sur la paie du mois d'octobre 2022.

Cette decision a été actée à l'unanimité.

La gouvernance continue de déplorer que les autres personnels n'aient pas de valorisations et poursuit son engagement à leurs côtés.

La Directrice générale

Catherine AUPETIT